

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022 A 20 H 30

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la session du 17 février 2022 à 20 h 30.

L'An deux mille vingt-deux et le 17 février à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 février 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Claude POLES, Maire.

Présents : Claude POLES, Françoise POLES, Michèle CASTELL-LEVOT. Jean-François MIRADA, Guillaume PABICH, Benjamin CONSTANT, Anaïs ARMENGOL, Alain VIDAL-GUILLAMOT, Bernard LACOSTE

Excusé : Jean-Claude SART donne pouvoir à Françoise POLES

Secrétaire de séance : Françoise POLES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2021 est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Dans le paragraphe « Prêt de la salle des fêtes », Anaïs ARMENGOL avait énuméré une liste de commune du lectourois qui avait refait leur salle des fêtes et d'autres des mairies. Le mot « mairie » n'a pas été transcrit dans le compte-rendu (Mas d'Auvignon, Terraube).

Le compte-rendu est approuvé par 5 voix pour et 4 voix contre. Pas de vote de Monsieur le Maire absent à ce conseil.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : PREPARATION BUDGET

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs 2021 fonctionnement et investissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre sur les futurs travaux à réaliser :

* Voirie : choix et portion de voie communale : Route de la Gèle. Demande de devis. Achat d'enrobé et organisation de journées citoyennes pour le rebouchage de trous.

Monsieur le Maire propose de consacrer de 30 à 35 K pour la voirie

* Fossés à refaire : Françoise POLES précise qu'il y a de nombreux fossés à revoir : Route de la Gèle, A Régécat, Chemin d'Ayries, Route de l'Alouroy (Matalan)

Autres dépenses à prévoir sur le budget investissement :

- * 1 000,00 € matériaux, travaux buvette pétanque
- * 3 x 1 500,00 € charges école
- * 4 000,00 € volets mairie
- * Installation défibrillateur
- * Subvention aux associations
- * Accessibilité handicap

- * Démoussage toitures
- * Boiseries salle des fêtes : traitement et lasure.

PREPARATION BUDGET 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes administratifs 2021 fonctionnement et investissement.

ACCESSIBILITE EPICERIE ET SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente le devis de Lomagne Travaux Publics d'un montant de 2 160,00 € TTC pour la mise en accessibilité de l'épicerie et de la salle des fêtes.

Le rapport de la visite de l'architecte du CAUE n'a pas encore été adressé à la Mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, accepte le devis de Lomagne Travaux Publics.

ELAGAGE

Monsieur le Maire est très favorable au recyclage des déchets verts pour l'utilisation dans les massifs et dans le compost (matière sèche) en vue de la mise en place d'une aire de compostage.

Nous avons reçu 2 entreprises pour l'élagage et l'abattage, fait le tour du village en présence de l'employé communal et dressé l'inventaire de toutes les interventions et avons demandé un devis détaillé pour choisir les interventions prioritaires.

L'entreprise de Beaucaire (SANFELIX Florian) possède un boyeur. (30€ ht/h) ... dans ce cas on déduit les frais de transport et de déchetterie.

La deuxième entreprise de Terraube LAVIVE Elagage vend également du broyat 25€ HT/ m3.

Monsieur le Maire présente les 2 devis :

- * SANFELIX Florian : 2 500,00 € TTC
- * LAVIVE Elagage : 1 860,00 € TTC (1ère partie au printemps)
4 200,00 € TTC (2ème partie à l'automne)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de SANFELIX Florian pour un montant de 2 500,00 € TTC.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CCLG POUR INTEGRATION DE LA COMPETENCE PLUI

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil municipal que le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 10 décembre 2021, de procéder à la modification des statuts communautaires nécessaire pour intégrer la compétence «plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale», transmise automatiquement depuis le 1^{er} juillet dernier à la communauté de communes conformément aux dispositions de l'article L211-2 du code de l'urbanisme.

Il rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et soumet cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal.

Il précise que, si besoin, on peut demander à la CCLG d'user du droit de préemption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention

- approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre des compétences obligatoires de l'EPCI,
- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,
- confie à Monsieur le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*** Présentation du rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation**

Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI . Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport quinquennal.

Pour la commune de la Sauvetat le montant des attributions de compensation a été de 2017 à 2020 de 3 464,55 €/an et pour 2021 de 4 224,55 €.

* **Cession à titre gratuit par Gers Numérique de matériels informatiques pour l'école**

En 2018, une convention de mise à disposition de matériels informatiques auprès des écoles gersoises a été signée entre Gers Numérique et la commune de La Sauvetat. Par délibération, les membres du Syndicat Gers Numérique ont décidé de céder à titre gratuit au 31 décembre 2021 le matériel informatique pour une valeur de 4 154,83 € H.T.

* **Point sur la station d'épuration**

Avancement du projet.

Avant de se déterminer sur le choix de la filière (type de station d'épuration), il y a plusieurs mesures à effectuer pour évaluer les entrées d'eaux claires :

- une mesure de débit sur 3 semaines en fin de réseau (dernier regard)
- une mesure ponctuelle nocturne.

En fait il y a 2 sortes d'infiltrations : eau de nappe et eau de pluie.

Ces mesures influent surtout sur le choix de la taille de la station.

Autre mesures

Une mesure de **perméabilité du sol** permettrait de régler l'importance de la ZRV (zone de rejet végétalisée) et du fossé.

- **FINANCEMENT : 2 prêts**

- Un prêt relais sur 12 ~~24~~ 36 mois

Le montant de ce prêt représente la somme des subventions + la FCTVA

- Un prêt à long terme sur correspondant au coût non subventionné, somme à régler par la commune (**simulations**)

La subvention de 65 % a été **accordée** sur l'exercice 2021. Elle ne prend pas en charge « le curage » ; Le surcoût du curage lié au Covid devrait être pris en charge.

La subvention de 7,5 % est à déposer dernier délai : septembre! Elle suppose le choix de la filière et ne prend pas en charge les études.

* **Presbytère**

Un appel d'offres sera fait auprès de plusieurs cabinets d'architectes afin d'avoir des conseils :

- Entreprendre une première étude de faisabilité

1ère étude 3 000,00 € TTC

Contactez d'autres architectes

* Passage du « bâtiment école » à la CCLG

- Suppléant pour assister aux réunions de la commission?

J'ai demandé la possibilité d'être 2 lors de ces réunions.

- évaluation des charges
- mutualisation des charges (R P I) *
- préparation des réunions avec le R P I
- **Prévoir cette dépense dans le futur budget** (environ 3x1500€)

Benjamin CONSTANT fait remarquer qu'il doit y avoir une décision politique (prévue en Avril/Mai). Nous demanderons la venue d'un représentant de la CCLG.

* Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose de monter **un dossier de réhabilitation énergétique** : envisager un changement de type de chauffage par exemple : une étude pour coupler panneaux solaires (sur la pente sud de la toiture) et clim. Inversée.

Demande de devis restauration boiserie extérieure.

* Défibrillateur

Abandon de l'installation sur le mur est de la mairie.

Devis pour l'installation sous le préau par SAS AVI de 984,00 € TTC

Demande d'un deuxième devis.

* Nos commerces de proximité

Volonté de sauver et mettre en valeur nos commerces de proximité.

Proposition de mettre en place à l'entrée du village, Rte de Fleurance, un grand panneau « publicitaire » signalant : le restaurant, l'épicerie et le salon de coiffure.

Valider le principe d'entreprendre les démarches.

Faire une étude, présenter un devis. (devis incomplet :300€)

Par la même occasion, je souhaiterais un devis pour la réfection :

- *abords du cimetière*

et éventuellement pour les marquages au sol avec obligation de place(s) handicapée(s).

Pour les abords de la mairie il faut attendre la pose de la fibre car il risque d'y avoir des travaux sur la chaussée.

*** Installation des panneaux de signalisation**

Demande impérative de la Sous-Préfecture en la personne de Denis COMENGE

Benjamin CONSTANT demande si un courrier a été fait auprès de Mr FOURNIER de Mauvezin. Non, la DDT de Mauvezin a conseillé cette installation de panneaux.

La pose des panneaux a été faite par Dominique PEDRA.

La séance est levée à 23 H